

POMME
CANNELLE



LES MATELOTS

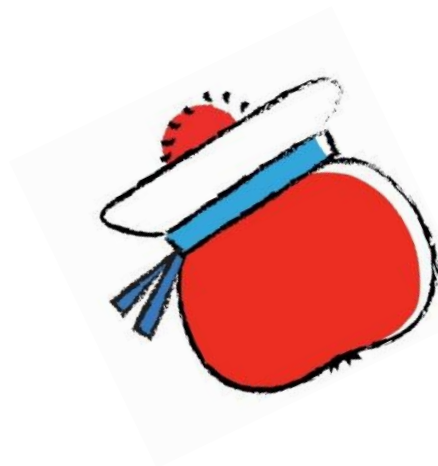


Rte des Deux Communes 15, 1164 Buchillon

021/807 06 75

L'équipe de l'UAPE est composée...

- d'éducatrices (trices) de la petite enfance,
- d'assistantes(es) socio-éducatif (ves),
- d'un(e) apprenti(e) et/ou d'un(e) stagiaire,
- d'une aide de cuisine.



Nos horaires...

L'UAPE est ouverte de 7h00 à 18h30 du lundi au vendredi. L'équipe éducative accueille vos enfants selon votre contrat :

7h00 à 8h30	Petit déjeuner
8h30 à 11h40	Matinée sans école, mercredi UAPE d'Etoy
11h50 à 13h40	Repas de midi
14h00 à 15h30	Plage école de l'après-midi
14h00 à 18h30 (18h20)	Après-midi sans école
15h30 à 18h30 (18h20)	Après-midi après l'école

Afin de garantir la qualité de l'accueil offerte aux enfants et le bon déroulement du début et de la fin de la journée, **les horaires d'ouverture et de fermeture sont à respecter strictement.** De plus, il est important pour l'équipe d'avoir **un moment d'échange de 5-10 minutes** avec vous en fin de journée.

Le matin, nous vous demandons d'accompagner votre enfant jusqu'à l'UAPE afin d'être sûr que la personne qui ouvre soit présente (un retard ou un imprévu/accident est rare mais malheureusement possible).

Les dépannages sont demandés directement à l'équipe et acceptés selon les effectifs prévus. Ils sont facturés en sus (facturés également si annulation moins de 24 heures à l'avance).

Le mercredi, vos enfants sont regroupés à l'UAPE d'Etoy. **Attention, il n'y a pas de départ et d'arrivée entre 14h00 et 16h30 afin de promouvoir les sorties.**

L'UAPE EST FERMÉE PENDANT TOUTES LES VACANCES SCOLAIRES, LES JOURS FÉRIÉS OFFICIELS DU CANTON DE VAUD, ET LE VENDREDI DE L'ASCENSION.

Les centres aérés ont lieu à l'UAPE de Buchillon pendant les vacances scolaires : les premières semaines d'octobre et de Pâques, ainsi que les deux premières semaines de juillet. Le formulaire est disponible 6 semaines avant chaque centre sur le site internet de Pomme-Cannelle. Ces derniers sont facturés en supplément le mois suivant.

En cas d'absence...

Merci d'avertir le plus vite possible le groupe lorsque votre enfant sera absent à l'UAPE, en cas de **maladie ou d'activités particulières organisées par l'école** (sortie, pique-nique, camp, course d'école, rendez-vous chez le médecin...etc.). Nous sommes atteignables pendant les heures d'ouvertures des UAPE et certains matins... (7h00-8h30 et 11h30-18h30), il est aussi possible de laisser un message sur notre répondeur.

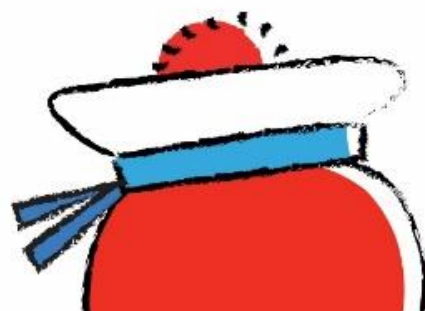
Maladies...

L'UAPE n'accueille pas les enfants malades ou contagieux. Le personnel jugera si cet accueil est possible en fonction de son état général et de la liste des évictions effectuée à partir des recommandations romandes établies par les pédiatres. Nous vous demandons également de rester atteignables au cas où nous aurions un souci de santé concernant votre enfant. Nous vous rappelons qu'il existe un service de garde d'enfant malade organisé par la Croix-Rouge.

Service de garde d'enfants à domicile : **021 340 00 80/81**

www.croixrougevaudoise.ch

Si votre enfant doit prendre un médicament, nous vous demandons de remplir une feuille avec la posologie exacte, le début et la fin du traitement. Nous sommes conscients que votre enfant vient parfois seul à l'UAPE, c'est pourquoi nous avons des exemplaires de « demande de médication » que vous pourrez nous transmettre directement le jour où il vient. **Aucun médicament ne sera administré sans ce formulaire.**



Les repas...

Le petit déjeuner : tartines, céréales, fruits, yogourts, jus de fruits...etc.

Le dîner : livré par l'entreprise « kidelis ». En cas d'allergie ou d'intolérance, nous vous remercions d'avertir l'Adjointe de Direction Pédagogique qui vous donnera un formulaire à faire remplir au pédiatre.

Le goûter : l'équipe éducative prépare des goûters salés ou sucrés.

Devoirs...

L'équipe éducative propose aux parents intéressés d'accorder un moment à leur enfant pour faire les devoirs avant ou après le goûter. Nous vous rendons attentifs, que le temps mis à disposition permet à votre enfant de faire ses devoirs pour le lendemain seulement. Nous allons l'aiguiller dans son travail, lui lire les consignes, selon notre disponibilité sans pour autant garantir l'apprentissage d'un vocabulaire ou d'une poésie, ni de sa réussite scolaire. Les parents restent responsables du suivi des devoirs de leur enfant.

Personnes autorisées à venir chercher votre enfant...

Nous vous rappelons que seules les personnes autorisées que nous avons sur le contrat d'inscription peuvent venir chercher votre enfant. S'il s'agit d'une autre personne, merci de nous avertir par téléphone et de nous laisser son nom et une description physique (la pièce d'identité sera demandée).

Trajet en voiture...

Dans le cas où votre enfant manque le bus, il faut lui dire d'attendre dans la cour, voire de le signaler à une maîtresse ou au secrétariat. Nous viendrons le chercher à pied ou en voiture avec un rehausseur approprié avec votre consentement par téléphone si possible. Il serait utile d'inscrire le numéro de téléphone de l'UAPE dans l'agenda scolaire de votre enfant.

Trajets seuls...

Ecoliers de 1-2P : une personne mineure (fratrie, jeune fille au pair) peut venir chercher l'enfant, seulement si les parents signent un formulaire de décharge après discussion avec l'équipe pour mieux déterminer si cela semble adéquat (capacité de l'enfant à endosser cette responsabilité).

Ecoliers de 3-4-5-6-7-8 P :

UAPE-MAISON : si vous souhaitez que votre enfant rentre seul à la maison depuis l'UAPE (ou s'il doit se rendre à une activité extrascolaire), vous pouvez nous remplir un formulaire de décharge. L'enfant sera dès lors sous votre entière responsabilité pendant ce trajet. Vous avez également la possibilité de l'autoriser à quitter l'UAPE seul, seulement après un appel téléphonique de votre part. Nous vous conseillons également de prévoir une organisation au cas où vous ne seriez pas à la maison et que votre enfant se retrouve derrière une porte fermée (voisine disponible, ou retour à l'UAPE, clé pour votre enfant...).

Ecole-UAPE (si pas le même village) : les enfants seront autonomes pour prendre le bus. L'équipe éducative les attendra à la sortie du bus avec la liste des présences. Au début de chaque année scolaire, nous guiderons vos enfants au bus les premiers jours.

Ecoliers 5-8 P

Arrêt de Bus-UAPE : dans le but de rendre vos enfants plus autonomes pendant les trajets de l'arrêt du bus à l'UAPE, nous avons mis en place une Charte. D'un commun accord entre vous, votre enfant et l'équipe, le trajet entre l'arrêt de bus et l'UAPE s'effectuera seul. L'équipe se chargera de la mise en place du trajet en élaborant une progression (moitié du trajet seul, regard de l'adulte ...). Cette autorisation pourra être retirée si l'enfant ne respecte pas les règles. Les écoliers qui se rendent des Communaux à l'UAPE d'Etoy le mercredi effectuent les trajets à pied.

Jouets et valeurs...

Les objets de valeurs et les jouets apportés à l'UAPE par les enfants sont sous votre responsabilité en cas de perte ou détérioration. Nous n'acceptons pas les appareils électroniques.

Activité extrascolaire...

Si votre enfant doit partir régulièrement pour une activité extrascolaire vous devez en informer l'équipe, cette dernière vous confirmera qu'elle peut accéder ou non à votre demande selon les contraintes de la collectivité. **En principe les enfants ne reviennent pas à l'UAPE après leur activité**, en tous cas pas au-delà de 17h00 pour des questions organisationnelles. De même que **les départs et les arrivées ne sont pas possible le mercredi après-midi de 14h00 à 16h30** afin de préserver les sorties et les activités.

Collaboration avec les parents...

L'équipe éducative est disponible pour échanger lorsque vous venez chercher votre enfant ou par téléphone. Des entretiens peuvent être demandés de part et d'autre tout au long de l'année. La collaboration avec vous est importante afin de mieux répondre aux besoins de votre enfant et d'ajuster nos actions pédagogiques.

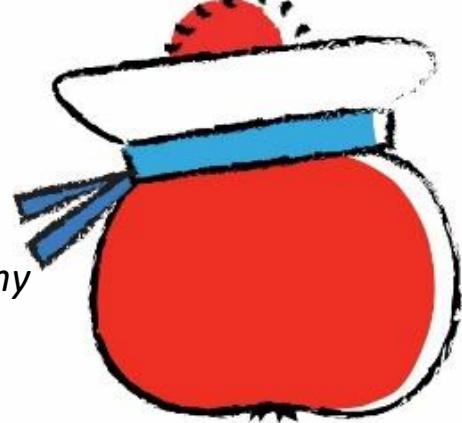
Projet pédagogique...

Elaboré avec les équipes des trois UAPE, notre projet pédagogique est à votre disposition dans les UAPE ou sur notre site internet.

A l'UAPE votre enfant a besoin de...

- Une paire de pantoufles.
- Une tenue de rechange adaptée à la saison.

Merci d'inscrire le prénom de votre enfant sur ses affaires !



Contact...

UAPE Lavigny : *rte du Vignoble 47bis, 1147 Lavigny*

021/807 05 45

UAPE Etoy : *chemin des Ecoliers 1, 1163 Etoy*

021/807 30 15

UAPE Buchillon : *rte des Deux Communes 15, 1164 Buchillon*

021/807 06 75

Pour vos questions pédagogiques ou organisationnelles...

Adjointe de Direction Pédagogique UAPE : *Sandrine Terzi Stocker, 079 156 13 72, sandrine.terzi@pomme-cannelle.ch*

Pour vos questions administratives...

En cas de questions concernant la facturation.

Pour effectuer un changement de contrat, merci de contacter l'adjointe de direction pédagogique du parascolaire pour savoir s'il y a des disponibilités. *Remplir ensuite un formulaire de modification (à disposition sur le site internet ou dans les UAPE) et le transmettre au secrétariat.*

Numéro du secrétariat : *021/808 86 00*

Horaires du standard :

Du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30

Le vendredi de 9h00 à 11h30

Le secrétariat est ouvert :

Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le vendredi de 8h00 à 12h00

Vous pouvez nous trouver ici.

